

délibération :
D_2017_5_6

L' an deux mille dix sept , le vendredi 14 avril à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 07 Avril 2017

Présents : 20

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel

Votants : 23

**Objet : Numérisation des
registres de l'Etat Civil et des
délibérations et subvention
DRAC**

Pouvoirs :

Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame GROLLEAU Rachel
Monsieur BERCHENY Dorian a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le travail d'identification et de rangement des archives communales est en cours de réalisation. La restauration et la numérisation des archives municipales est parfois nécessaire afin d'en assurer l'entretien et la conservation. Il s'agit notamment des registres des délibérations et de l'état civil.

Concernant les registres de l'état civil, ils ont déjà été numérisés par les Archives départementales et sont en ligne jusqu'en 1917. Les 17 registres de 1793 à 1912 peuvent être déposés aux archives départementales.

Il est possible de solliciter auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine une subvention au titre des dépenses engagées par la commune pour ces opérations.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de lancer une consultation pour la numérisation des archives municipales ;
- SOLLICITE une subvention auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine pour les dépenses engagées sur la restauration et la numérisation des archives ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente décision.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/04/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 20 AVR. 2017

Le Maire,
Michel CARTERET.

